

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Opérations comptables de fin d'exercice	

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

ENTENDU Christophe CLERGEAU, Jean GOYCHMAN, Aykel GARBAA, Lucie ETONNO, Maï HAEFFELIN, Franck NICOLON, Frédéric BEATSE, Barbara NOURRY, Eric THOUZEAU, Franck LOUVRIER, Paul JEANNETEAU, Lydie BERNARD, Carine MENAGE, Johann BOBLIN, Pascal GANNAT, Christelle MORANCAIS, Antoine CHEREAU, Laurent GERAULT, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les inscriptions comptables de dépréciation des éléments d'actif circulant au titre de 2020, en provisionnant les créances présentant un risque de non-recouvrement figurant en annexe 1, pour un montant de 697 740,42 € et en procédant à une reprise des provisions, pour un montant de 1 022 573,27 €,

ADMETTE

en non-valeur les créances figurant en annexe 2, pour un montant de 53 807,25 €,

CONSTATE

les créances éteintes figurant en annexe 3, pour un montant de 943 548,78 €,

REGULARISE

les provisions pour dépréciation des titres de participation figurant en annexe 4 pour un montant de 1 450 389,76 €, en vue de corriger l'état des provisions constituées au 31/12/2019 suite au changement de méthode comptable,

APPROUVE

les inscriptions comptables de dépréciation des titres de participation au titre de 2020, en

provisionnant les titres de participation figurant en annexe 4, pour un montant de 1 173 871,80 € et en procédant à une reprise des provisions, pour un montant de 2070,57 €,

REGULARISE

les provisions pour compte épargne temps figurant en annexe 5, pour un montant de 2 018 430 €, en vue de corriger l'état des provisions constituées au 31/12/2019 suite au changement de méthode comptable,

APPROUVE

les inscriptions comptables de provisions pour compte épargne temps au titre de 2020, figurant en annexe 5 pour un montant de 2 565 € et en procédant à une reprise des provisions, pour un montant de 38 257,50 €,

APPROUVE

la sortie des fiches inventaire relatives aux lycées et leur remplacement par des fiches valorisées selon la méthode de poursuite en usage,

APPROUVE

le seuil de 10 000 € en deçà duquel la participation d'un EPLE à un investissement qui viendrait enrichir le patrimoine régional serait comptabilisée en recettes exceptionnelles.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs